

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/087 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX SERVICES DE CONSEIL EN PLAN MEDIA ET ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 16 MAI 2013

L'An deux mille treize et le seize mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme RUGGERI Nathalie
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme MERMET Valérie à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SUZZONI Etienne à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

ETAIT ABSENT : M.

FRANCISCI Marcel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif aux services de conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, avec la société EMMA CONSEIL SARL.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 16 mai 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Marché relatif aux services de conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché afférent aux prestations de services de conseil en plan media et d'achat d'espaces publicitaires au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse. Les prestations de ce marché devront permettre à la Collectivité Territoriale de Corse d'informer et de communiquer sur différents supports media à propos des actions et des réalisations qu'elle met en œuvre ou qu'elle soutient.

La Collectivité Territoriale de Corse mène des campagnes de communication publique, élaborées par le service de la communication, qui ont pour objectif de toucher en priorité la population de la région Corse et dans certains cas, des cibles nationales voire internationales. Ces campagnes portent sur les domaines de compétences et champs d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse: la formation professionnelle, les transports, le sport, l'éducation, la culture, le patrimoine, la promotion de la langue corse, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'action économique, etc.

La Collectivité Territoriale de Corse mène également des actions d'information sur des thèmes ou événements précis : lancement d'une campagne ou d'un événement pour promouvoir une de ses actions, valorisation d'une politique publique, etc. Ces actions n'ont pas de fréquence régulière et sont dictées par l'actualité. Elles sont majoritairement à caractère local et font l'objet de communication ponctuelle dans des supports généralistes ou spécialisés.

La Collectivité Territoriale de Corse communique, par ailleurs, dans les médias nationaux, notamment dans le but de valoriser l'image et la notoriété de la Corse et d'accompagner le développement du territoire. La Collectivité Territoriale de Corse pourra également être amené à communiquer à l'international pour des opérations ponctuelles et / ou d'envergure.

Aussi, il est devenu nécessaire de lancer un marché de prestations de services de conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse. Le marché a pour objet de définir les prestations confiées au titulaire pour ces services de conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse.

Objet du présent marché :

Les prestations de ce marché de services de conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse devront permettre à la Collectivité Territoriale de Corse d'informer les citoyens et de communiquer sur les différents supports media à propos des actions et des réalisations qu'elle met en œuvre ou qu'elle soutient.

Ce marché est régi par le Code des Marchés Publics et les dispositions des articles 20 et suivants (chapitre II titre II) de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, en matière de mandat dans le cadre d'achat d'espaces publicitaires pour le compte d'un annonceur.

Les différents mandats issus du marché recouvrent, d'une part, une mission de conseil en plan média, de préconisation de supports de publicité et, d'autre part, la réservation, au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'achat d'espaces publicitaires auprès de supports déterminés.

Les médias qui sont couverts sont :

- la presse écrite
- l'affichage
- la radio
- Internet (tous types de supports)
- la télévision
- la téléphonie mobile.

Pour ces catégories et selon leur nature, les achats concerneront tous types de supports régionaux, nationaux ou internationaux, qu'ils mettent en œuvre ou non une géolocalisation de leur diffusion, qu'ils soient gratuits ou payants, qu'ils soient généralistes ou spécialisés, qu'ils soient commercialisés par un acteur privé ou un acteur public.

Principales dispositions de l'appel d'offres

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

Les prestations comportent 1 lot :

Lot	Montant Minimum / période	Montant Maximum / période
Lot 1 - Lot unique	200 000,00 € HT	400 000,00 € HT

- Marché de fournitures courantes et de services passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du CMP.
- Publication dans le Petit Bastiais, le BOAMP, le JOUE et site Internet de la CTC.
- Délai de remise des offres : 62 jours après la date d'engagement de la consultation.
- Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date de remise des offres.
- Marché passé à un prestataire unique ou à des prestataires groupés.
- Marché à prix révisibles.

Les critères de jugement des offres sont :

Le jugement a été effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du CMP en utilisant les coefficients de pondération suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique appréciée en fonction de la méthodologie proposée et décrite dans le cadre du mémoire technique et le DQE méthodologique (Pondération : 70),
- Prix évalué en fonction du DQE financier et du BP des remises et honoraires (Pondération : 30).

Analyse des candidatures et des offres

Conformément au Code des Marchés Publics, l'ouverture des enveloppes a été effectuée en Commission d'Appel d'Offres.

La liste des candidats s'établit ainsi :

		DQE Approche financière		
		DQE Approche financière Campagne GE / Campagne ME		honoraires
N° ordre	Entreprises	Montant HT		Montant HT
1	GROUPEMENT SAS LES NUAGES - SARL AGEP	167 175,34 €	24 918,78 €	50 €
2	SA EUROSUD PUBLICITE	123 906 €	19 004,30 €	75 €
3	SARL EMMA CONSEIL	92 638,02 €	21 159,34 €	130 €

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de la société EMMA CONSEIL SARL, car elle est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres établis dans les documents de la consultation.

Conclusion

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif au services de conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, à passer avec la société EMMA CONSEIL SARL.

L'imputation budgétaire des paiements est effectuée sur le budget du :

Service de la Communication

Programme : 5611F

Chapitre : 930

Article : 6231

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.